## CPU, une présence contestée par Philippe Aubry, secrétaire national

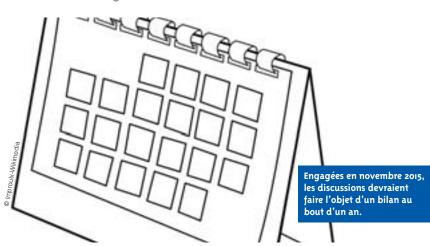
Le lancement par Thierry Mandon d'un agenda social marque-t-il une réelle volonté d'agir ou est-ce simplement le souci de se prémunir en affichant l'existence d'un dialogue social?

e 2 novembre, le secrétaire d'État a lancé un agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche en présence des organisations syndicales représentatives (FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT, SNPTES, UNSA-Éducation, FO, Solidaires) et de la CPU. Il a annoncé que l'agenda social ouvrait des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail aux femmes et aux hommes qui font vivre l'ESR et qui méritent d'être mieux reconnus dans leurs missions. Si c'est bien ce que notre syndicat souhaite voir se concrétiser, des moyens budgétaires sont indispensables pour aboutir à des mesures significatives. Or Thierry Mandon n'a évoqué à aucun moment la question du financement... Le SNESUP sera d'autant plus vigilant que d'autres buts transparaissent dans les propos du secrétaire d'État. déclarant que le dialogue social ne peut pas être conçu comme seulement un moyen de prévenir les conflits et qu'il prépare aux changements à mettre en œuvre dans un univers plus autonome, avec une responsabilisation de tous les acteurs, et soulignant un impact profond du numérique pour certaines pratiques.

La FSU, la CGT, FO et Solidaires ont contesté la participation de la CPU au dispositif, alors qu'à l'opposé la CFDT s'en félicitait. Le représentant de la CPU et le secrétaire d'État se sont voulus rassurants en affirmant que cette présence ne remettait pas en cause les statuts nationaux. Notre syndicat dénonce l'insistance du ministère à placer ce qui n'est qu'une association au rang d'interlocuteur des syndicats pour des questions d'ordre statutaire et réglementaire. Seul le ministère est habilité à négocier sur ces questions. Les discussions se dérouleront dans le cadre des cinq groupes de travail suivants:

- GT 1: suivi de la situation des contractuels;
- GT 2 : mobilité ;
- GT 3 : responsabilité sociétale de l'emploveur:
- GT 4: missions et perspectives de car-
- GT 5 : régimes indemnitaires.

Les fiches de cadrage de ces groupes publiées par le ministère sont accessibles



sur le site du SNESUP-FSU. La première réunion de ces groupes s'étale entre le 24 novembre 2015 et le 11 janvier 2016. Les discussions se poursuivront sur l'année 2016 et devraient faire l'objet d'un bilan au bout d'un an.

Plusieurs points importants concernant nos métiers sont inscrits à ce calendrier : la politique du recours aux agents contractuels, la situation des chargés d'enseignement, l'amélioration des possibilités de mutation, le déroulement de carrière des enseignants de statut second degré, l'amélioration de la formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs et de la prise en compte de la diversité des

missions, l'analyse des pratiques indemnitaires locales pouvant se substituer aux régimes indemnitaires attachés aux corps concernés. Le SNESUP ira porter ses revendications devant le la situation du personnel. ministère avec les autres syndicats de la FSU dans

le champ de l'ESR sans exclure des questions ouvertes non incluses dans le cadrage des négociations. Il en va en particulier de la nécessité d'harmoniser les conditions d'emploi des enseignants contractuels, à commencer par le volume de leurs obligations de service, de garantir aux CHSCT et aux services de médecine de prévention les moyens d'exercer sans entrave leurs missions, de revaloriser les carrières et les rémunérations de nos métiers, de traiter du fonds de pension RESAVER qui se met en place au niveau de l'Europe avec la participation

du gouvernement français pour répondre à la mobilité des chercheurs, d'élargir le champ de réflexion sur la PEDR des chercheurs aux enseignants-chercheurs.

## **UN PROCESSUS LABORIEUX**

Thierry Mandon n'a pas manqué de mettre en avant que ce calendrier social faisait suite au protocole signé en février 2014 par la CFDT et l'UNSA. Rappelons qu'à l'époque, les autres organisations syndicales représentatives et majoritaires avaient condamné la démarche du ministère qui conditionnait l'ouverture de discussions à l'acceptation d'un protocole qui n'avait fait l'objet d'aucune

> concertation préalable et intronisait la CPU au rang d'autorité compétente de la fonction publique. Depuis cette date, le SNE-SUP et la FSU dans son ensemble n'ont eu de cesse de rappeler leur demande de négociations pour résoudre les pro-

blèmes des agents régulièrement remontés à la DGRH et pour améliorer leurs conditions de travail, sans restreindre a priori les sujets, et qu'un protocole n'était pas indispensable pour traduire une réelle volonté d'améliorer la situation du personnel. Finalement en septembre 2014, le ministère propose un agenda social avec cinq groupes de travail. Leur cadrage a peu évolué dans l'année qui a suivi. Le travail du SNESUP a tout de même conduit à étendre le GT1 aux non-titulaires enseignants et à inclure dans le GT4 la question de la formation des enseignants.

Un protocole n'était pas indispensable pour traduire une réelle volonté d'améliorer